

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 30 AVRIL 2026**

LISTE D'ÉMARGEMENT

MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Départements	DISSAUX Jean-Claude 1er Vice-Président	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle 2nd Vice-Président - <u>Voix consultative (en cours de redésignation)</u>	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	VACANT (SAVARIEGO Isabelle)		
Région	TACCOEN Jean-Michel	Excusé	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Autre représentant du collège au CB	VACANT (BARBIER Luc)		
Association agréée de protection de l'environnement	BURROW Coralie	Présente	
Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	Mandat à Mme BURROW
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions Industrielles	VACANT (VERMEULEN Marc)		
Autre représentant du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme - Président	Présent	
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DRAAF HDF ou son représentant	MENNECIER Paul	Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Excusé	Représenté par Mme PATTE Elodie
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Titulaire)	PENISSON Bruno	Présent	

MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
" Sous-collège "en CA		Présences	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry (jusque mai 2026)	Présent	
Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	VACANT (RAOULT Paul)		
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Autre représentant du collège au CB	BARBIER Luc (réélu CA en CB 10/04/2026)	Présent	
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Excusée	
Assoc. Agréée de protection de l'environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Excusé	
USAGERS ECONOMIQUES (2)			
Prof. de la pêche, de l'aquaculture ou de la conchyliculture	VACANT (RICARD Morgane)		
Autre représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Excusée	
ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
SGAR HDF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND)	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	
Directrice Générale de VNF ou son représentant	AVEZARD Cécile	Excusée	Représentée par M.DURIBREUX Rémi
Directeur Interrégional de la mer Manche est-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	Représenté par M.CZEKANSKI Cyril
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	VAN DE MAELE Philippe	Excusé	Représenté par Mme LORUT Estelle
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Suppléant)	VERHAEGHE Séverine	Présente	

Membres Consultatifs	
	Présences
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FIOLET Emeline Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Excusé
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
EXTERNES	
DUVIER Isabelle (Prestataire PV)	Présente
Internes	
BRANGER Pierre	Présent
BIZAIS Patrice	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
BLIN François	Présent
LEMAIRE Ludovic	Présent
BOLZAN Dorothée	Présente
DERICQ Christine	Présente
BROCHET Sandrine	Présente
CELARY Cathy	Présente
MARSZALEK Anaïs	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 30 AVRIL 2026 (9h30)

Conflicts d'intérêts :

MP : Membre Permanent : ne participe pas au vote et au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt.

MAP : Membre Non Permanent : ne participe pas au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (pas de voix délibérative).

MC : Membre consultatif : ne participe pas au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (pas de voix délibérative).

* Co-financeurs, lieux d'interventions : ne sont pas concernés par le conflit d'intérêt : uniquement maître d'ouvrage.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	N° du dossier de regroupement	Nom du Maître d'Ouvrage	OBJET	ADOPTÉ / AF	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1	Procès-verbal et relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 7 novembre 2025								
3	26-CPI-001	REG-2026-00240	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	ETUDES GENERALES (ligne 31) – 1 dossier CPI					
				ETUDES GENERALES	X				Adoption à l'unanimité
4	26-CPI-002	REG-2026-00200	SYNDICAT MIXTE AMEVA		X				Adoption à l'unanimité
			DEPARTEMENT DU 62		X			Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (voix consultative – en cours de redésignation)	
			CHAMBRE D'AGRICULTURE 80	ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	X			Adoption à l'unanimité	
			CHAMBRE D'AGRICULTURE DU 59 62		X		Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP)		
5	26-CPI-003	REG-2026-01123	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILEES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT (ligne 11) - 2 dossiers CPI						
			SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILEES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT	X			Adoption à l'unanimité	
			SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE ROEUUX, ABSCON, MASTAING ET EMERCHICOURT		X				Adoption à l'unanimité

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILEES PAR TEMPS SEC : RESEAUX (ligne 12) - 10 dossiers CPI				
REG-2026-00215	LONG		X	Adoption à l'unanimité
REG-2026-00137	SIDEN-SIAN		X	Adoption à l'unanimité
REG-2026-00131	SIDEN-SIAN		X	Adoption à l'unanimité
REG-2026-00076	CA DE LENS-LIEVIN		X	Adoption à l'unanimité
REG-2026-00057	CA DU PAYS DE SAINT-OMER	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILEES PAR TEMPS SEC : RESEAUX	X	Adoption à l'unanimité
REG-2026-00043	SIDEN-SIAN		X	Adoption à l'unanimité
REG-2026-00011	CA DE LENS-LIEVIN		X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00554	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS		X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00132	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE		X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00072	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE		X	Adoption à l'unanimité
GESTION DES EAUX PLUVIALES (ligne 16) - 10 dossiers CPI				
REG-2026-00107	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM		X	Adoption à l'unanimité
REG-2026-00102	VERTON		X	Adoption à l'unanimité
REG-2026-00009	CA DE LENS-LIEVIN		X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-01193	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM		X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-01110	SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE ROEULX, ABSCON, MASTAING ET EMERCHICOURT		X	Adoption à l'unanimité

6
26-CPI-004

7	REG-2025-01053	ENNEVELIN				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2025-01016	SPL DE L'ARTOIS				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00020	RONCQ				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2025-00618	SPL DE L'ARTOIS				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2025-00445	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				X			Adoption à l'unanimité
AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE (ligne 25) - 13 dossiers CPI									
8	REG-2026-00187	CA DU BOULONNAIS				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00186	CA DU BOULONNAIS				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00185	CA DU BOULONNAIS				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00176	SIAEP DU BOGAGE				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00170	SIDEN-SIAM				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00168	SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00133	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00125	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00067	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00066	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				X			Adoption à l'unanimité
AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE									
26-CPI-005	REG-2026-00054	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00053	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				X			Adoption à l'unanimité
26-CPI-006	REG-2026-00168	SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00133	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				X			Adoption à l'unanimité
26-CPI-007	REG-2026-00125	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00067	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				X			Adoption à l'unanimité
26-CPI-008	REG-2026-00066	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				X			Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00054	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				X			Adoption à l'unanimité

	REG-2026-00033	CA AMIENS METROPOLE	X	Adoption à l'unanimité
	REG-2025-00274	SIDEN-SIAN	X	Adoption à l'unanimité
GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU (ligne 21) - 1 dossier CPI				
9	26-CPI-007	ABBEVILLE	X	Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00172	GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU		
RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ECOSYSTEMES (ligne 24) - 11 dossiers CPI				
10	REG-2026-00117	UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE	X	Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00063	SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME	X	Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00087	SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : LUC BARBIER (MNP)
	REG-2026-00086	SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : LUC BARBIER (MNP)
	REG-2026-00047	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE	X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : LUC BARBIER (MNP) (jusqu'à 5 ans après démission CEN)
	REG-2026-00027	SYNDICAT MIXTE AMEVA	X	Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00002	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE	X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : LUC BARBIER (MNP) (jusqu'à 5 ans après démission CEN)
	REG-2025-00184	SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL	X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Représentante du CELRL (MNP)
		RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ECOSYSTEMES		

	PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME			
REG-2025-01149	DEPARTEMENT DU 62	X		Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (voix consultative – en cours de redésignation)
REG-2025-01133	CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES	X		Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Représentante du CELRL (MNP)
REG-2025-00896	DEPARTEMENT 80	X		Adoption à l'unanimité
LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLE (ligne 13) - 10 dossiers CPI				
REG-2026-00212	PLEIN AIR DES DEUX BAIES	X		Adoption à l'unanimité
REG-2026-00209	IMMOBILIERE ET TERRITOIRES	X		Adoption à l'unanimité
REG-2026-00205	SARL R.L.B.	X		Adoption à l'unanimité
REG-2026-00199	NORD PAL PLAST	X		Adoption à l'unanimité
REG-2026-00184	APERAM STAINLESS FRANCE	X		Adoption à l'unanimité
REG-2026-00180	NYRSTAR FRANCE	X		Adoption à l'unanimité
REG-2026-00178	SALAISONS DES BELIERS	X		Adoption à l'unanimité
REG-2026-00174	DAGOBAURE	X		Adoption à l'unanimité
REG-2026-00167	SCI H. IMMO	X		Adoption à l'unanimité
26-CPI-009	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLLES			

12	REG-2026-00024	GRUPE BIGARD		X		Adoption à l'unanimité
	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE (ligne 18) - 7 dossiers CPI - 1 dossier déroatoire CA					
	REG-2026-00175	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU 59 62		X		Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP)
	REG-2026-00152	LES ANGES GARDINS		X		Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00139	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE		X		Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00121	SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE	X		Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MNP)
	REG-2026-00108	BIO EN HAUTS-DE-FRANCE		X		Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00093	INSTITUT DE L'ELEVAGE		X		Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00092	BIO EN HAUTS-DE-FRANCE		X		Adoption à l'unanimité
	REG-2026-00306	INITIATIVES PAYSANNES - HAUTS DE FRANCE	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE (CA)	At	X	Avis favorable selon le décompte suite : Parmi les 7 membres permanents votants: - 3 Pour : Bruno PENISSON, Coralie BURROW (+ mandat de Jocelyne CADET) - 1 contre : Emmanuel LEVEUGLE, - 3 Abstentions avec réserve d'ajustement (clarification du dossier pour le CA) : Jérôme LEFEBVRE, Emmanuelle
26-A-XXX						

Ordre du jour

1 - Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 7 novembre 2025

2 - Dossiers présentés (point + fiches) Délibérations :

3 – Études générales : Mobilisation des polluants induite par les intrusions salines : biogéochimie et dynamique à l'interface eau-sédiment dans un contexte de changement climatique (Projet MOBIDICC) (Ligne 31)

4 - Assistance technique dans le domaine de l'Eau (ligne 15)

5 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement (Ligne 11)

6 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux (Ligne 12)

7 - Gestion des eaux pluviales (Ligne 16)

8 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable (Ligne 25)

9 - Gestion quantitative de la ressource en eau (Ligne 21)

10 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes (Ligne 24)

11 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles (Ligne 13)

12 - Lutte contre les pollutions d'origine agricole (Ligne 18)

13 - Action internationale (Ligne 33)

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président LEFEBVRE ouvre la séance à 9 h 40. Il note que le quorum est atteint et rappelle les règles relatives aux conflits d'intérêts.

Madame MATYKOWSKI précise qu'il s'agit de la première Commission Permanente des Interventions de l'année 2026, avec à la clé d'ores et déjà un bon niveau d'engagements et une dynamique de paiements très satisfaisante. Parmi les points d'actualité, l'officialisation du rapport de la Cour des comptes évoqué lors du Conseil d'Administration de mars ; lequel a été publié sur le site internet de l'Agence. Il est désormais possible de le diffuser. Sur le plan de la gestion financière, la Cour des comptes a plutôt salué la bonne gestion de l'Agence. Il reste cependant des points à améliorer, notamment l'atteinte du bon état des masses d'eau avec la nécessité d'impulser un niveau d'ambition plus élevé. Beaucoup de sujets restent donc à travailler, comme en témoigne le nombre d'articles de presse parus à ce sujet. Pour autant, le rapport retient la gestion financière saine de l'Agence.

Concernant les actions et les engagements des différents acteurs, Madame MATYKOWSKI rappelle la remise de trophées « Agissons pour l'eau » qui, chaque année, récompense des initiatives de partenaires en faveur de la qualité ou de la quantité de l'eau, qu'elles soient ou non accompagnées par l'Agence de l'Eau. Une dizaine de partenaires ont été mis à l'honneur cette année avec la publication d'une vidéo mise en ligne sur les réseaux sociaux. Outre l'intérêt de ces actions, elles doivent donner envie de les dupliquer, de les démultiplier sur le bassin.

Enfin, dans les prochains jours, une consultation dématérialisée sera adressée aux membres du Conseil d'Administration pour répondre à la demande d'avance sur trésorerie de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie souhaite consentir un montant de 15 M€ sur 20 M€ demandés. La consultation doit permettre le versement de cette avance le plus rapidement possible, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne étant en rupture de financement. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a les moyens de le faire, nonobstant qu'elle offre l'opportunité de faire baisser la trésorerie durant l'été, à un moment où les débats sur le projet de loi de finances 2027 commenceront, et sachant qu'ils risquent d'être assez arides au regard du contexte budgétaire et de l'élection présidentielle. Le remboursement de cette avance à taux 0, si elle est votée par le Conseil d'Administration, interviendra courant 2027.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 7 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Président LEFEBVRE demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 7 novembre 2025.

Pas de remarque.

***Le procès-verbal et le relevé de décisions
de la Commission Permanente des Interventions du 7 novembre 2025 sont adoptés à l'unanimité.***

2 - DOSSIERS PRÉSENTÉS

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 2 concernant les dossiers présentés.

- 74 dossiers sont présentés pour décision de la CPI pour un montant total de participations financières de 33,6 M€.
- 1 dossier est présenté pour avis de la CPI en vue du Conseil d'Administration pour un montant total de participation financière de 0,316 M€.

Pas de remarque.

3 - ÉTUDES GÉNÉRALES : MOBILISATION DES POLLUANTS INDUITE PAR LES INTRUSIONS SALINES : BIOGÉOCHIMIE ET DYNAMIQUE À L'INTERFACE EAU-SÉDIMENT DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE (PROJET MOBIDICC) (LIGNE 31)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, présente le point n° 3 concernant les études générales : Mobilisation des polluants induite par les intrusions salines : biogéochimie et dynamique à l'interface eau-sédiment dans un contexte de changement climatique (Projet MOBIDICC) (ligne 31).

Madame BOLZAN complète la présentation.

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 115 500 €**
- REG-2026-00240 CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Madame BOLZAN présente plus particulièrement ce dossier.

Remarques et débats :

Monsieur PATRIS confirme qu'il s'agit d'un très beau dossier à dimension internationale, comme l'est tout projet concernant la science. Il demande s'il sera possible de suivre ces travaux. La protéomique, par exemple, est un sujet qui l'intéresse, même si, cette étude est menée par le CNRS et non l'INSERM. En effet, tout ce qui vient d'être dit a forcément un retentissement sur la qualité de l'air. Les relargages, la dispersion se font aussi dans l'air. La montée du niveau de la mer est aussi un point important à considérer.

Madame BOLZAN explique que l'étude n'est pas sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence ; laquelle n'organisera pas de restitution. En revanche, le rapport sera rendu public, une fois terminé. Elle confirme à Monsieur PATRIS que le délai habituel d'une thèse est d'environ 3 ans. Elle ignore si des rapports intermédiaires peuvent être rendus publics ; sachant que les chercheurs préfèrent attendre que la thèse soit achevée pour la publier et avoir la primeur des données produites. In fine, tout est rendu public, qu'il s'agisse du rapport de thèse ou des données acquises.

Monsieur BARBIER rejoint les propos de Monsieur PATRIS quant à l'intérêt de cette étude et demande s'il est prévu d'effectuer les mêmes recherches sur la partie terrestre, à savoir les scénarios de remobilisation de contaminants sur les parties terrestres impactées par le changement de localisation du biseau salé. Si cet aspect n'est pas prévu, Monsieur BARBIER juge utile de poser la question. En effet, la baisse du niveau de l'eau dans les Wateringues, alors que le niveau de la mer monte, fera que les intrusions salées iront beaucoup plus loin et auront davantage d'impacts. Il serait nécessaire de vérifier la question de la remobilisation ou pas de certains contaminants sur les parties terrestres.

Monsieur PATRIS demande s'il existe une étude microbiologique sur les populations de coquillages et autres au niveau de ces marais salins. En effet, les transformations génétiques de ces populations sont parfois dramatiques, à l'image de la féminisation de certains gastéropodes dont il a déjà parlé.

Madame BOLZAN répond qu'un séquençage ADN est prévu pour identifier les communautés microbiennes et voir, avec la qualité de la matière organique, s'il s'agit davantage de matière organique labile ou plus difficilement biodisponible. Cette différence va impacter les processus microbiens dans la dégradation des hydroxydes ferreux.

Monsieur PATRIS juge que cela est mieux que rien.

Monsieur le Président LEFEBVRE estime qu'il faut laisser l'étude se dérouler, mais que cela peut donner l'idée d'autres approches.

Madame BOLZAN ajoute que cette démarche s'inscrit dans des travaux internationaux sur la salinisation. Il existe un atelier spécifique au sein de la Commission internationale de l'Escaut sur les différents aspects de la salinisation, de la France jusqu'aux Pays-Bas. La France s'intéresse également à ce sujet. L'Agence finance, en collaboration avec le BRGM, un projet sur la salinisation des aquifères côtiers. Madame BOLZAN mentionne l'article de presse concernant les relevés électromagnétiques effectués cet automne. Il s'agit donc d'un enjeu qu'il faut tenter d'anticiper au mieux pour les futurs états des lieux.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « ÉTUDES GÉNÉRALES »

avec 1 dossier

(n° 26-CPI-001)

**REG-2026-00240 CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

4 - ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU (LIGNE 15)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 4 concernant l'assistance technique dans le domaine de l'eau (ligne 15).

– **4 dossiers de participations financières pour un montant total de 912 615 €**

- REG-2026-00201 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- REG-2026-00200 DÉPARTEMENT DU 62
- REG-2026-00089 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80
- REG-2026-00080 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE souligne l'importance de connaître l'issue des boues des stations d'épuration, sujet sous-jacent à étudier par la suite.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « Assistance technique dans le domaine de l'Eau »

avec 4 dossiers

(n° 26-CPI-002)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2026-00201 SYNDICAT MIXTE AMEVA : unanimité.

REG-2026-00200 DÉPARTEMENT DU 62 : unanimité. Membre en conflit d'intérêts :

Emmanuelle LEVEUGLE (voix consultative – en cours de redésignation)

REG-2026-00089 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80 : unanimité.

**REG-2026-00080 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité moins le membre
en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP)**

**5 - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS
SEC : TRAITEMENT (LIGNE 11)**

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 5 concernant la lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : traitement (ligne 11).

Monsieur BLIN et Monsieur KARPINSKI complètent la présentation.

– 2 dossiers de participations financières pour un montant de 4 561 060 €

- REG-2026-00050 SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME
- REG-2025-01123 SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE Rœulx, Abcon, Mastaing et Emerchicourt

Monsieur BLIN présente plus particulièrement le dossier REG-2026-00050 SAINT VALERY SUR SOMME

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement le dossier REG-2025-01123 SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE Rœulx, Abcon, Mastaing et Emerchicourt

Remarques et débats :

Monsieur BARBIER n'a rien à redire sur les deux dossiers présentés. Toutefois, il lui semble nécessaire de rappeler que la préservation des zones humides périurbaines est extrêmement importante au regard des montants nécessaires pour le stockage de l'eau. Les zones humides peuvent le faire à un coût beaucoup plus réduit, même sans représenter un grand enjeu environnemental. Lorsqu'il regarde les montants affichés rapportés au nombre d'habitants concernés, il souhaite s'assurer que les maîtres d'ouvrage vont éditer des notices à destination de la population pour rappeler l'importance du rôle de l'Agence de l'Eau pour chacun des projets. Ce sont des occasions à saisir au regard des remises en cause dont les agences ont fait l'objet récemment et qui risquent de se reproduire à l'avenir. Il est primordial à ses yeux de montrer l'importance d'avoir une Agence de l'Eau fonctionnelle, rendant au quotidien des services de préservation de la ressource pour les habitants et les collectivités locales.

Monsieur le Président LEFEBVRE juge qu'il s'agit d'une bonne remarque.

Dossier REG-2026-00050 SAINT VALERY SUR SOMME

Monsieur LEVEUGLE demande confirmation du fait que le photovoltaïque est destiné à rechercher une ressource financière supplémentaire.

Monsieur BLIN acquiesce en expliquant que les 96 m² de panneaux photovoltaïques sont destinés à l'autoconsommation du parc de la station d'épuration.

Monsieur LEVEUGLE explique être attentif à cette question, car la fondation Avril travaille également sur des concours et notamment sur un dossier relatif à la possible extraction d'azote des STEP permettant, de surcroît, aux stations d'épuration de bénéficier d'un revenu financier supplémentaire.

Monsieur le Président LEFEBVRE relève que la STEP de ce dossier a environ 40 ans. Il a en mémoire des aides au financement de l'agence dès lors où la station a plus de 40 ans. Cela signifie qu'au-delà, ils font le constat d'un vieillissement ou d'une inadaptation, l'urbanisation ayant elle aussi changé. Il

demande combien des 800 stations d'épuration que compte la région sont concernées par cette ancienneté.

Monsieur BRANGER ne connaît pas le chiffre exact, mais les services vérifieront.

Monsieur le Président LEFEBVRE explique le sens de sa demande par la question de savoir s'ils vont devoir faire face à un défi monstrueux.

Monsieur BRANGER confirme que la plupart des stations ont été construites dans les années 1980-1990. La durée de vie de ces ouvrages est d'environ 40 ans, avec une possibilité également d'usure du génie civil en raison de matières assez corrosives. De plus, ces ouvrages ont été conçus pour répondre aux prescriptions de l'époque qui ont pu évoluer et font qu'ils rencontrent aujourd'hui un problème de respect des normes. La DERU2 risque effectivement d'entraîner des besoins massifs d'investissement sur le parc de stations d'épuration pour amener au respect des nouvelles normes. Il s'agit d'un des sujets débattus lors de la construction du 12^{ème} Programme d'Intervention de l'agence. En effet, en théorie, les exploitants sont censés provisionner le montant permettant de renouveler ces ouvrages et de maintenir leur durée de vie. L'Agence aurait donc pu dire qu'elle ne finançait pas le renouvellement ou la reconstruction, en se concentrant uniquement sur les capacités supplémentaires ou les traitements complémentaires apportés aux ouvrages. Les administrateurs d'alors ont souhaité pouvoir poursuivre les aides, mais selon un principe de minoration. C'est l'exemple même du projet de reconstruction de la station de dépollution intercommunale à Boismont (Dossier REG-2026-00050) qui a été découpé artificiellement en deux parties pour répondre aux délibérations. D'un côté, le renouvellement de la capacité de 8 330 EH financé à 15 %, de l'autre, l'extension de capacité retenue pour être aux normes – voire même au-delà des normes – sur ce secteur pris en charge au taux normal. C'est l'illustration d'un débat plus théorique que conceptuel posé lors de la construction du 12^{ème} Programme d'Intervention. L'âge des stations est une donnée disponible à l'agence. Cette information pourra être communiquée lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Président LEFEBVRE est rassuré par les propos de Monsieur BRANGER quant à la demande faite aux opérateurs de prévoir la reconstruction éventuelle au terme des 40 ans dans leur mode de fonctionnement.

Madame PATTE signale qu'effectivement, côté État, les exigences de la DERU2 vont plus loin. Il existe cependant un critère qui pourrait être encore plus intéressant que l'âge d'une station. En effet, les sites présentant le plus de dégradations du bon état sont les stations en surcharge, en non-conformité, où les taux de rejets sont très importants. Cette donnée disponible pourrait servir d'indicateur utile.

Madame LEVEUGLE demande si le calcul de capacité en équivalent habitant a été réalisé sur la période estivale ou hivernale, dans la mesure où il s'agit d'une station balnéaire accueillant de nombreux touristes. Elle s'interroge également sur la possibilité de construire 1000 logements sur le littoral, alors qu'il est impossible désormais de le faire.

Monsieur BLIN indique que l'approche du dimensionnement de cet ouvrage se base uniquement sur les pointes estivales. En période hivernale, il est plutôt question de 4 à 5 000 EH. Dans le process épuratoire, par souci d'économie énergétique, en termes d'oxygénation, il y aura une régulation entre l'été et l'hiver avec des lames d'eau différentes dans les bassins. S'agissant de l'aspect organisation, la projection est validée aujourd'hui puisque des lotissements ont été construits sur les abords de Saint-Valéry-sur-Somme, équivalant à environ 300 logements, soit à peu près 1 000 habitants et non 1000 logements au niveau des trois communes.

Madame MATYKOWSKI souhaite faire le lien entre le dossier de Saint-Valéry-sur-Somme et la conférence de presse annuelle sur la qualité des eaux de baignade en partenariat avec l'ARS ; laquelle aura lieu dans quelques semaines. La non-conformité de certains ouvrages met en avant l'intérêt d'investir sur ce type d'équipement. Plus globalement, au niveau national, un plan d'action devrait être lancé en mai prochain sous l'égide de Madame CHABAUD, ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche, sur le lien terre-mer et la qualité des eaux côtières en rapport avec les activités économiques

liées à ce secteur, notamment la conchyliculture qui concerne tout le littoral français. Cet axe fort vient décliner les thématiques de la mer et de la qualité des eaux marines abordées lors de la manifestation internationale de l'ONU, qui s'est tenue à Nice en juin 2025.

Monsieur CZEKANSKI fait observer que la baie de Somme représente le plus gros gisement de coques français avec 300 pêcheurs locaux qui dépendent de ce gisement. La forte mortalité constatée depuis 2 ans rend la situation de ces derniers précaire et les oblige à aller pêcher jusqu'à La Baule pour pouvoir exercer leur activité. Les nombreux gisements de moules présents également sur le trait côtier doivent être purifiés, car d'un point de vue sanitaire, elles ne sont pas consommables telles quelles. Il existe donc un véritable sujet ; sachant que 80 % de la pollution marine provient de la terre. Monsieur CZEKANSKI rappelle que l'agence permet le renouvellement des stations d'épuration. Il est donc important que les mairies présentes sur le trait côtier demandent des aides ; ne fut-ce qu'une aide technique.

Madame MATYKOWSKI souligne également que les pollutions proviennent des eaux intérieures, des bassins-versants, mais que les activités économiques côtières ont aussi besoin d'eau douce pour permettre un phénomène de dilution et éviter des traitements complémentaires qui ont forcément un coût dans le process économique. C'est tout l'intérêt de l'eau intérieure arrivant à la mer. Certes, des efforts d'infiltration sont menés à la base pour réduire les apports trop massifs, mais l'objectif n'est pas de retenir toute l'eau, puisque la mer en a aussi besoin.

Monsieur CZEKANSKI souhaite compléter son intervention en indiquant que le taux de salinité évolue aussi lors des grandes sécheresses touchant les estuaires. Or, ce sont les lieux de reproduction des poissons. Un lien de causalité est observable. Pour exemple, il y a, actuellement, 18 % de débarque en moins à la criée de Boulogne-sur-Mer. Les scientifiques d'IFREMER étudient les conséquences de ces grandes périodes de sécheresse.

En réponse à Monsieur LEVEUGLE, **Monsieur BRANGER** précise au sujet des panneaux photovoltaïques que la DERU2 n'est pas encore totalement transposée en droit français, mais qu'elle imposera une obligation de neutralité énergétique pour les plus grosses stations qu'il reste à définir. Ce sera forcément un des sujets sur lesquels les collectivités contacteront l'agence à l'avenir, sans doute davantage dans le cadre du 13^{ème} que du 12^{ème} Programme d'Intervention ; et ce, même les stations d'épuration de taille intermédiaire auront l'obligation de produire de l'énergie. Le dossier de Saint-Valéry-sur-Somme en est un exemple, même si Monsieur BRANGER ignore la part de besoins énergétiques couverts par cette installation. Néanmoins, le travail sur l'aspect énergétique de ces ouvrages fait partie des objectifs de la DERU2.

Monsieur le Président LEFEBVRE relève que le volet énergétique n'est pas, en théorie, pris en charge dans les financements de l'Agence.

Monsieur BRANGER répond que le programme actuel peut prendre en charge le volet énergétique dès lors où il ne constitue pas le seul objet du dossier. L'Agence est prête à accorder des financements de ce type s'ils s'inscrivent dans une logique plus large d'amélioration des performances de la station, ou encore dans le cadre de la méthanisation des boues. En effet, le souhait est d'obtenir un bénéfice sur la qualité des rejets, la réduction des pollutions, etc. Cette partie est donc d'ores et déjà finançable par l'Agence de l'Eau. Pour preuve, l'important dossier porté par la Métropole de Lille qui sera présenté en 2027.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération «LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT »

avec 2 dossiers

(n° 26-CPI-003)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2026-00050 SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME : unanimité.

**REG-2025-01123 SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE RŒULX, ABSCON,
MASTAING ET EMERCHICOURT : unanimité.**

6 - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX (LIGNE 12)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 6 concernant la lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux (ligne 12)

– **10 dossiers de participations financières pour un montant de 4 226 841 €**

- REG-2026-00215 LONG
- REG-2026-00137 SIDEN SIAN
- REG-2026-00131 SIDEN SIAN
- REG-2026-00076 CA DE LENS-LIÉVIN
- REG-2026-00057 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- REG-2026-00043 SIDEN SIAN
- REG-2026-00011 CA DE LENS-LIÉVIN
- REG-2025-00554 COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS
- REG-2025-00132 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2025-00072 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX »

avec 10 dossiers

(n° 26-CPI-004)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2026-00215 LONG : unanimité.

REG-2026-00137 SIDEN SIAN : unanimité.

REG-2026-00131 SIDEN SIAN : unanimité.

REG-2026-00076 CA DE LENS LIÉVIN : unanimité.

REG-2026-00057 CA DU PAYS DE SAINT-OMER : unanimité.

REG-2026-00043 SIDEN SIAN : unanimité.

REG-2026-00011 CA DE LENS LIÉVIN : unanimité.

REG-2025-00554 COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS : unanimité.

REG-2025-00132 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.

REG-2025-00072 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.

7 - GESTION DES EAUX PLUVIALES (LIGNE 16)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 7 concernant la gestion des eaux pluviales (ligne 16).

Monsieur KARPINSKI complète la présentation.

– **10 dossiers de participations financières pour un montant de 9 837 131 €**

- REG-2026-00107 MAISONS & CITES SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM
- REG-2026-00102 VERTON
- REG-2026-00009 CA DE LENS-LIEVIN
- REG-2025-01193 MAISONS & CITES SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM
- REG-2025-01110 SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE Rœulx, ABSCON, MASTAING ET EMERCHICOURT
- REG-2025-01053 ENNEVELIN
- REG-2025-01016 SPL DE L'ARTOIS
- REG-2026-00020 RONCQ
- REG-2025-00618 SPL DE L'ARTOIS
- REG-2025-00445 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement les dossiers REG-2025-00018 SPL DE L'ARTOIS TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ERBM – HENIN-BEAUMONT : CITE DARCY et REG 2025-00445 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Remarques et débats :

Dossier REG-2025-00018 SPL DE L'ARTOIS TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ERBM – HENIN-BEAUMONT : CITE DARCY

Madame MATYKOWSKI rappelle que les projets ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier) font l'objet d'un portage très fort de la part du Préfet de bassin et du Préfet du Pas-de-Calais. De 2020 à 2025, l'Agence de l'Eau est intervenue sur 34 dossiers ERBM, pour un montant avoisinant les 12,4 M€ d'aides, dont 9,5 M€ de subventions, le reste étant des avances remboursables. L'accompagnement de l'agence porte plutôt sur les espaces extérieurs. Il est vrai qu'au-delà des éléments techniques et de renaturation présentés pour ce projet, il s'agit vraiment d'opérations de qualité pour le cadre de vie renouvelé des cités minières. La conjonction d'actions de plusieurs services, dont ceux de l'agence pour la partie de gestion des eaux pluviales, de qualité du bâti et le volet énergétique fait que ce sont des opérations remarquables en matière de réhabilitation.

Madame LEVEUGLE demande si le taux de 23 % se réfère aux eaux claires rejetées vers la station d'épuration.

Monsieur KARPINSKI explique que ces 23 % sont le taux caractéristique pour chaque agglomération, c'est-à-dire le taux annuel de volumes déversés dans les milieux naturels. Ces 23 % représentent tout ce qui est perdu, annuellement, par rapport aux volumes entrant dans les réseaux d'assainissement ; et 23 % du mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales sont rejetés directement dans les milieux naturels.

Madame LEVEUGLE s'interroge sur le problème lié à l'azote que connaît cette station et se demande si la diminution de l'apport du pluvial ne va pas augmenter le taux de concentration du polluant.

Monsieur KARPINSKI répond qu'il n'y a aucune dilution, le site étant situé aux pieds de la station d'épuration. La concentration d'azote est telle que ce problème devra être réglé, mais indépendamment de la question du pluvial.

Madame LEVEUGLE convient du côté néfaste de rejeter les eaux claires dans les stations, mais n'avoir plus que des eaux usées risque de concentrer davantage les pollutions et dégrader encore la qualité de l'eau.

Monsieur KARPINSKI confirme qu'il s'agit d'un autre problème qui ne sera pas résolu dans ce cas précis. Il devra être traité sur le site même.

Madame PATTE mentionne l'existence d'un levier efficace sur le volet industriel. Il s'agit de l'ICPE, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. La DREAL étudie ces sujets dans le cadre de mesures. Madame PATTE ne doute pas du fait que cette entreprise soit ICPE, puisqu'elle impacte l'eau. Non seulement il existe bien une autorité sur ce sujet, mais il est possible de signaler des rejets anormaux constatés. Ces indications existent normalement dans leurs données d'autosurveillance. Elles sont surveillées, contrôlées avec une vérification des rejets par la DREAL. Ce volet d'état, de contrôle et d'inspection est assez efficace auprès des industriels. Madame PATTE invite à ne pas hésiter à procéder à des signalements.

Monsieur le Président LEFEBVRE, en tant qu'industriel, le confirme.

Monsieur BARBIER remarque qu'au vu des montants, de la population et de la commune, il serait bon de disposer d'un document rappelant l'implication de l'Agence de l'Eau et notifiant le bon usage de la nouvelle infrastructure auprès des habitants. En effet, si certains continuent à laver leur pinceau avec du white-spirit en évacuant le tout dans le réseau d'eau pluviale, les conséquences seront tout aussi catastrophiques. Monsieur BARBIER souhaite que ce document puisse valoriser l'action de l'agence, techniquement et financièrement parlant auprès du porteur de projet tout en sensibilisant les usagers.

Madame MATYKOWSKI rappelle, au sujet de l'ERBM, que Monsieur le Préfet GAUME a participé l'année dernière à une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux expliquant l'implication globale menée sur le bâti et l'aménagement urbain et mettant en avant l'intervention de l'Agence de l'Eau.

Monsieur KARPINSKI indique que pour l'appel à projets « bailleur » l'agence demande comme conditionnalité d'aides de mettre en place des actions de communication auprès de tous les locataires. Cette communication porte sur tous les aspects concernant l'eau en matière de rejets des eaux pluviales, d'économie.

Madame LEVEUGLE fait observer que les journaux communaux sont très lus. Le meilleur moyen serait d'être en relation étroite avec les communes afin de leur proposer des « pastilles » d'information prêtes à l'emploi, faciles à lire et consultables par les habitants. Pour ce genre de travaux, il peut être intéressant d'apporter une information concernant des pratiques fréquentes, comme les vidanges de voiture.

Monsieur BRANGER confirme qu'en matière de communication, l'agence a une règle spécifique obligatoire dans l'appel à projets « bailleur » en contrepartie de son aide. Pour autant, de manière générale, le programme d'intervention n'impose pas de communiquer. En revanche, si le maître d'ouvrage décide de le faire, et quel que soit le moyen (journal municipal, réunion publique, parution sur son site internet, etc.), il a l'obligation de mentionner les financements et de mettre en avant les apports de l'agence. Il n'existe aucune obligation dans le cas contraire.

Monsieur le Président LEFEBVRE juge cela dommage, au regard des montants importants accordés. Aujourd'hui, il est question de 33 M€. Tout le monde se plaint de payer trop d'impôts. Or, ici, l'agence restitue collectivement de l'argent à la population, sans obligation de communication.

Monsieur BRANGER indique que tous les logos des financeurs doivent obligatoirement figurer sur le panneau de chantier. Mais parfois, lors de l'inauguration des sites, le logo de l'Agence de l'Eau est absent. Ce débat est d'ailleurs intéressant et mériterait d'être posé quant à l'obligation de communiquer et de mentionner l'agence.

Madame MATYKOWSKI ajoute que dans le cas de contrôles effectués sur les dossiers, l'agence était relativement souple quant à l'absence de communication, avec une minoration de seulement 5 % dans le cadre du 11^{ème} Programme d'Intervention. Les fonds européens, eux, reprennent toute l'aide accordée en cas de défaut de leur mention. L'agence, de son côté, a renforcé sa vigilance et la sanction peut aller jusqu'à plusieurs dizaines de pour cent repris sur l'aide en cas d'absence de communication. Madame MATYKOWSKI juge cela tout à fait logique. Il n'est pas normal que, si un projet a reçu des aides – quelle que soit leur nature –, cela ne soit pas signalé sur le panneau de chantier ou lors de l'inauguration.

Dossier REG 2025-00445 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Madame MATYKOWSKI précise que l'agence disposait du dossier dès l'année dernière, mais qu'elle n'avait pas souhaité l'engager, même si elle était en capacité financière de le faire. En effet, pour rappel, le bilan du 11^{ème} Programme d'Intervention a mis en évidence la nécessité d'engager des opérations suffisamment mûres pour solliciter des décaissements financiers rapides. Ce sujet est en lien avec la question du niveau de trésorerie. L'agence a obtenu des retours suite à l'appel d'offres. Les travaux ont d'ores et déjà commencé avec une logique de maturité suffisante.

Monsieur KARPINSKI confirme que l'estimation sur laquelle s'appuyait l'agence était initialement de 9 M€. In fine, l'attribution est de 5,9 M€. Cette différence est due à l'effet des marchés publics et du maître d'ouvrage avant la forte hausse que connaissent les coûts des travaux.

Monsieur PATRIS s'enquiert de la définition d'une cunette.

Monsieur KARPINSKI répond qu'il s'agit d'une sur-profondeur d'un collecteur. En général, un petit débit transite par la cunette afin d'obtenir une grande vitesse en réduisant la section ou le rayon hydraulique.

Monsieur PATRIS en conclut que c'est pour cette raison qu'il y a un maintien des enjeux écologiques.

Monsieur KARPINSKI confirme que le maintien écologique tient dans l'imposition servant au passage de ces deux rivières en même temps.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « GESTION DES EAUX PLUVIALES »

avec 10 dossiers

(n° 26-CPI-005)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2026-00107 MAISONS & CITES SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM : unanimité.

REG-2026-00102 VERTON : unanimité.

REG-2026- 00009 CA DE LENS-LIEVIN : unanimité.

REG-2025-01193 MAISONS & CITES SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM : unanimité.

**REG-2025-01110 SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE RŒULX, ABSCON,
MASTAING ET EMERCHICOURT : unanimité.**

REG-2025-01053 ENNEVELIN : unanimité.

REG-2025-01016 SPL DE L'ARTOIS : unanimité.
REG-2026-00020 RONCQ : unanimité.
REG-2025-00618 SPL DE L'ARTOIS : unanimité.
REG-2025-00445 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.

8 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE (LIGNE 25)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 8 concernant l'amélioration de la qualité du service d'eau potable (ligne 25).

Monsieur LEMAIRE et Monsieur BLIN complètent la présentation.

– 13 dossiers de participations financières pour un montant de 4 631 195 €

- REG-2026-00187 CA DU BOULONNAIS
- REG-2026-00186 CA DU BOULONNAIS
- REG-2026-00185 CA DU BOULONNAIS
- REG-2026-00176 SIAEP DU BOCAGE
- REG-2026-00170 SIDEN-SIAN
- REG-2026-00168 SIAEP DU DOULLENNNAIS ET ENVIRONS
- REG-2026-00133 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2026-00125 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2026-00067 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2026-00066 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2026-00054 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2026-00033 CA AMIENS MÉTROPOLE
- REG-2025-00274 SIDEN-SIAN

Monsieur LEMAIRE présente plus particulièrement les dossiers REG-2026-00185, REG-2026-00186, REG-2026-00187 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS.

Monsieur BLIN présente plus particulièrement le dossier REG -2026-00168 SIAEP DU DOULLENNNAIS

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ D'EAU POTABLE »

avec 13 dossiers

(n° 26-CPI-006)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2026-00187	CA DU BOULONNAIS : unanimité.
REG-2026-00186	CA DU BOULONNAIS : unanimité.
REG-2026-00185	CA DU BOULONNAIS : unanimité.
REG-2026-00176	SIAEP DU BOCAGE : unanimité.
REG-2026-00170	SIDEN-SIAN : unanimité.
REG-2026-00168	SIAEP DU DOULLENNNAIS ET ENVIRONS : unanimité.
REG-2026-00133	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.
REG-2026-00125	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.

REG-2026-00067 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.
REG-2026-00066 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.
REG-2026-00054 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.
REG-2026-00033 CA AMIENS MÉTROPOLE : unanimité.
REG-2025-00274 SIDEN-SIAN : unanimité.

9 - GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU (LIGNE 21)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 9 concernant la gestion quantitative de la ressource en eau (ligne 21).

Monsieur BLIN complète la présentation.

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 192 127 €
 - REG-2026-000172 ABBEVILLE
- Monsieur BLIN présente plus particulièrement le dossier REG-2026-000172 ABBEVILLE

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE fait observer que le ratio représente 59 €/m³ avec une rentabilité acquise au bout de 10 ans sur la base d'un prix de l'eau à 6 €. Il ajoute qu'il serait bien que le dispositif permette d'utiliser plus de volumes d'eau.

Madame LEVEUGLE renchérit en faisant observer que devoir procéder à des analyses chaque semaine coûte cher aussi.

Monsieur BLIN convient du fait qu'il s'agit de la limite de la réutilisation des eaux traitées. L'agence engage aujourd'hui des études via les appels à projets du Cerema pour examiner le potentiel de réutilisation. Abbeville fait effectivement partie des unités qui présentaient un intérêt à travailler sur ces sujets, mais les limites apparaissent vite au regard des besoins des collectivités. Néanmoins, la réflexion n'a pas été étendue à d'autres sujets qui pourraient advenir. Il s'agit d'une première ouverture sur ce type d'usage.

Monsieur le Président LEFEBVRE retient qu'il s'agit d'un projet vertueux, que les dossiers de REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) sont de beaux projets. L'idéal serait de pouvoir, à l'avenir, doubler au minimum les volumes.

Madame LEVEUGLE demande si les normes sont identiques partout en Europe, et remarque que l'Italie fait appel à beaucoup plus de REUT que la France. Elle s'interroge sur une plus grande souplesse des normes côté transalpin au regard de la complexité d'atteindre les 10 % d'objectif fixé. De tels coûts sont des obstacles.

Madame MATYKOWSKI explique que le potentiel de REUT issu des stations d'épuration sur le bassin est relativement faible. Ici, il s'agit des stations d'épuration du littoral, dont l'eau est ensuite rejetée à la mer. Le potentiel existe donc. Même s'il n'atteindra jamais les 3 Mm³, le chiffre de 5 000 m³ est un début. En revanche, concernant les stations d'épuration intérieures, le potentiel sera quasiment nul, du fait que les rejets alimentent les cours d'eau en période d'étiage : les cours d'eau du bassin présentent un faible débit, et sont en grande partie alimentés par les rejets des stations d'épuration à l'intérieur des terres.

Monsieur le Président LEFEBVRE note que c'est un choix.

Madame MATYKOWSKI répond que plus qu'un choix, c'est le fait de ne pas avoir de grandes rivières et de grands fleuves comme l'ont les autres bassins hydrographiques, mais des cours d'eau à petits

débits. Elle insiste à nouveau sur le potentiel quasi nul des stations d'épuration intérieures. En revanche, il existe davantage de possibilités sur le littoral. Pour autant, elle ignore si ce projet peut alimenter d'autres ressources. Elle demande s'il est issu de l'appel à projets Cerema ANEL.

Monsieur BLIN répond qu'il ne s'agit pas de cet appel à projets. Il a évoqué le Cerema, en raison de l'étude globale du potentiel de réutilisation des eaux usées traitées menée sur la Somme et réalisée par le syndicat mixte AMEVA. Ils sont effectivement confrontés à des contextes locaux assez restrictifs. Monsieur BLIN cite, non loin d'Abbeville, sur le secteur de Quend Fort-Mahon (Somme), la réutilisation des eaux traitées pour le golf, les volumes étant beaucoup plus intéressants. En revanche, sur le secteur urbanisé d'Abbeville, il n'existe pas, aujourd'hui, d'autres usages clairement identifiés.

Madame LEVEUGLE fait observer que même si le potentiel de REUT est faible en raison des besoins de rejets d'eau traitée pour l'alimentation des cours d'eau, ces mêmes cours d'eau servent aux agriculteurs pour l'arrosage. C'est donc un gain indirect.

Monsieur LEVEUGLE convient du fait que les agriculteurs recherchent des sources d'eau. Pour autant, ils s'intéressent à la réutilisation des eaux traitées industrielles, à l'instar de Boiry qui, au moyen de bassins, permet d'alimenter les besoins en irrigation des agriculteurs avoisinants. Sans doute que certains agriculteurs pompent directement dans les rivières, mais sans être sur le terrain, il est impossible d'en avoir une vision très précise.

Madame LEVEUGLE se défend de toute critique, mais souhaitait seulement souligner que les rejets dans les cours d'eau sont, in fine, une forme de REUT.

Monsieur LEVEUGLE éclaire ses propos en citant l'exemple de la petite station d'épuration à Hermies (Pas-de-Calais) qui a, pour projet, la construction d'une retenue à l'usage des agriculteurs. Ce sont autant de petites avancées.

Monsieur le Président LEFEBVRE souligne la nécessité d'encourager ces projets de REUT même si cela peut paraître cher.

Monsieur BARBIER s'interroge sur la qualité d'eau traitée nécessaire pour servir d'usage à l'agriculture conventionnelle. Par conséquent, il pourrait s'avérer utile qu'un projet de réaménagement en vue de réutiliser l'eau traitée puisse s'étendre à une utilisation pour l'agriculture.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU »

avec 1 dossier

(n° 26-CPI-007)

REG-2026-000172 ABBEVILLE

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

10 - RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES (LIGNE 24)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 10 concernant la restauration et la gestion des milieux, habitats et écosystèmes (ligne 24).

Monsieur BLIN complète la présentation.

– **11 dossiers de participations financières pour un montant de 3 015 118€**

- **REG-2026-00117 UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE**

- REG-2026-00063 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME
- REG-2026-00087 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2026-00086 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2026-00047 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE
- REG-2026-00027 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- REG-2026-00002 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE
- REG-2025-01184 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME
- REG-2025-01149 DÉPARTEMENT DU 62
- REG-2025-01133 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES
- REG-2025-00896 DÉPARTEMENT 80

Monsieur BLIN présente plus particulièrement le dossier REG-2026-00117 UNIVERSITÉ PICARDIE JULES VERNE.

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES »

avec 11 dossiers

(n° 26-CPI-008)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

- REG-2026-00117 UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE : unanimité.
- REG-2026-00063 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME : unanimité.
- REG-2026-00087 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MNP)
- REG-2026-00086 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MNP)
- REG-2026-00047 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MNP) (jusqu'à 5 ans après démission CEN)
- REG-2026-00027 SYNDICAT MIXTE AMEVA : unanimité.
- REG-2026-00002 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MNP) (jusqu'à 5 ans après démission CEN)
- REG-2025-01184 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME : unanimité.
- Membre en conflit d'intérêts : Représentante du CELRL (MNP)
- REG-2025-01149 DÉPARTEMENT DU 62 : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (voix consultative – en cours de redésignation)
- REG-2025-01133 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES SOMME : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Représentante du CELRL (MNP)
- REG-2025-00896 DÉPARTEMENT 80 : unanimité.

Interventions après le vote avec l'accord du Président :

Monsieur BARBIER approuve l'intérêt de l'étude menée dans le cadre du dossier REG-2026-00117(UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE). Il est important que la communauté scientifique, au niveau universitaire, se mobilise sur un sujet comme celui-là, pour lequel l'agence est partenaire. Cela permet de montrer à nouveau la grande responsabilité des territoires des Hauts-de-France et du bassin Artois-Picardie vis-à-vis des tourbières ; sujet, malheureusement, longtemps sous-estimé. Contrairement à ce qui est écrit dans le dossier complet, ce projet n'est pas mené en marge du LIFE Anthropofens. Les deux démarches sont bien interconnectées, heureusement. En effet, l'Agence de l'Eau est le premier partenaire du LIFE Anthropofens qui travaille sur les tourbières et symboliquement sur celles de la vallée de la Somme. Ce positionnement scientifique est une très bonne chose. Monsieur BARBIER ne doute pas que ce soit déjà le cas, mais souhaite que le Pôle-Relais Tourbières soit associé. Parler du CNRS est bien, mais le Pôle-Relais Tourbières dispose d'une antériorité et couvre tout le territoire national. Monsieur BARBIER souhaite également une restitution auprès des professionnels des tourbières et du grand public. De tels travaux montrent l'intérêt de travailler sur les rejets des tourbières en termes de gaz à effet de serre et particulièrement au niveau du carbone et du méthane, en raison d'une mauvaise gestion ou d'insuffisance d'eau à certaines périodes. Il estime qu'il faut l'expliquer au grand public pour le faire adhérer aux principes de maîtrise, de préservation des zones humides et de gestion des apports en eau au moins quantitativement parlant. Il redit qu'il s'agit d'un très beau projet.

Monsieur PATRIS souscrit à ce que vient de dire Monsieur BARBIER, mais en ajoutant qu'il ne faut pas intéresser que le public. L'ATMO est le seul organisme sur le territoire à mesurer les gaz à effet de serre et est intéressé à disposer de ce type de source pour l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre.

11 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLE (LIGNE 13)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, présente le point n° 11 sur la lutte contre la pollution des activités économiques hors agriculture.

Monsieur BIZAIS complète la présentation.

– 10 dossiers de participations financières pour un montant de 4 747 731 €

- REG-2026-00212 PLEIN AIR DES DEUX BAIES
- REG-2026-00209 IMMOBILIÈRE ET TERRITOIRES
- REG-2026-00205 SARL R.L.B.
- REG-2026-00199 NORD PAL PLAST
- REG-2026-00184 APERAM STAINLESS FRANCE
- REG-2026-00180 NYRSTAR FRANCE
- REG-2026-00178 SALAISONS DES BELIERS
- REG-2026-00174 DAGOBAIRE
- REG-2026-00167 SCI H. IMMO
- REG-2026-00024 GROUPE BIGARD

Monsieur BIZAIS présente plus particulièrement les dossiers REG-2026-00199 NORD PAL PLAST et REG 2026-00184 APERAM STAINLESS France

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

**La délibération « LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
HORS AGRICOLES »**

avec 10 dossiers

(n° 26-CPI-009)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2026-00212	PLEIN AIR DES DEUX BAIES ; unanimité.
REG-2026-00209	IMMOBILIERE ET TERRITOIRES ; unanimité.
REG-2026-00205	SARL R.L.B. ; unanimité.
REG-2026-00199	NORD PAL PLAST ; unanimité.
REG-2026-00184	APERAM STAINLESS France ; unanimité.
REG-2026-00180	NYRSTAR France ; unanimité.
REG-2026-00178	SALAISONS DES BELIERS ; unanimité.
REG-2026-00174	DAGOBAIRE ; unanimité.
REG-2026-00167	SCI H. IMMO ; unanimité.
REG-2026-00024	GROUPE BIGARD ; unanimité.

12 - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE (LIGNE 18)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 12 concernant la lutte contre les pollutions d'origine agricole (ligne 18).

Monsieur BIZAIS complète la présentation.

– 7 dossiers de participations financières pour un montant de 791 738 €

- REG-2026-00175 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU 59 62
- REG-2026-00152 LES ANGES GARDINS
- REG-2026-00139 CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2026-00121 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2026-00108 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2026-00093 INSTITUT DE L'ÉLEVAGE
- REG-2026-00092 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE

Monsieur BIZAIS présente plus particulièrement les dossiers REG-2026-00121 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE et REG 2026-00093 INSTITUT D'ÉLEVAGE

Remarques et débats :

Madame MATYKOWSKI fait observer que la moyenne du 11^{ème} Programme d'Intervention avoisinait les 13 M€ pour cette ligne alors que depuis 2025 le niveau d'engagement annuel est plutôt entre 18 et 19M€ (18,6 en 2025) .

Monsieur BRANGER le confirme en ajoutant que 2026 est une année particulière puisqu'il s'agit de l'année de déploiement de la mesure d'aide expérimentale sur les zones les plus vulnérables des captages ultra-prioritaires du bassin. Début mars, l'agence a organisé des réunions d'information avec la profession agricole sur les secteurs concernés par la signature de CARE (Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau) afin de leur présenter les objectifs d'aides que l'agence se propose de mettre en place. Des bilans issus de ces réunions sont attendus. Elles avaient vocation à prendre rendez-vous

avec les agriculteurs afin que les prestataires puissent les rencontrer, passent du temps sur les exploitations, étudient la manière de se saisir de cette aide et regardent comment modifier l'assolement. L'agence attend de connaître le nombre de demandes de contacts pour des prises de rendez-vous. Monsieur BRANGER ajoute que la période de souscription sera ouverte du 15 mai au 15 juillet. Ils sauront dire, au début de l'été, si beaucoup de demandes se sont exprimées en 2026, sachant qu'au regard du régime d'aide européen notifié, cette aide est ouverte jusqu'au 31 décembre 2027. Il y aura donc aussi, pour les agriculteurs concernés, la possibilité de solliciter l'agence l'année prochaine. À la différence des autres aides directes évoquées, celle-ci se distingue par le fait que l'agence instruira directement les demandes faites par les agriculteurs. Il n'existe pas de mandataire sur la gestion financière de ces dossiers.

Madame MATYKOWSKI souligne la redynamisation qui s'exerce sur les autres captages ultra-prioritaires dont les dossiers de Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau qui ne sont pas encore finalisés. Cette dynamique a fait l'objet d'un point avec le Préfet de la Somme, en particulier sur les captages de Caix. Il y aura donc probablement des dossiers de CARE qui seront présentés lors du Conseil d'Administration d'octobre, afin de les intégrer à la seconde campagne de souscription de cette aide début 2027.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE »

avec 7 dossiers

(n° 26-CPI-010)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

**REG-2026-00175 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU 59 62 : unanimité moins le
membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP)**
REG-2026-00152 LES ANGES GARDINS : unanimité.
**REG-2026-00139 CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE :
unanimité.**
**REG-2026-00121 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE :
unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MNP)**
REG-2026-00108 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE : unanimité.
REG-2026-00093 INSTITUT DE L'ÉLEVAGE : unanimité.
REG-2026-00092 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE : unanimité.

Concernant le dossier REG 2026-00093 INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, **Madame MATYKOWSKI** indique que ce projet entre en cohérence avec la volonté de plusieurs partenaires d'avancer sur le sujet du maintien des prairies. Le 28 mai, une manifestation est prévue au lycée agricole Le Paraclet dans la Somme pour signer une charte d'intention de partenaires comme la DRAAF, la DREAL, les deux Agences de l'Eau présentes sur la région, la Région, la Chambre d'Agriculture dans le but de créer, pour le futur, une synergie entre les différents dispositifs opérationnels disponibles au sein de toutes ces structures afin d'insuffler plus de force et d'impact au volet de préservation des prairies.

Est présenté pour avis de la Commission Permanente des Interventions avant vote au Conseil d'Administration (cf. détails du point de présentation n° 12 du dossier de la CPI du 30 avril 2026) :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 316 404 €

- REG-2026-00106 INITIATIVES PAYSANNES HAUTS-DE-FRANCE

Monsieur BIZAIS présente ce dossier.

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE rappelle qu'il s'agit d'un simple avis demandé à la Commission Permanente des Interventions. Le dossier sera présenté lors du prochain Conseil d'Administration. Il juge le sujet digne d'intérêt, d'une part, par sa spécificité bio, et de l'autre, parce qu'il s'agit peut-être de solutions à étudier pour la protection des captages. Même si, ce n'est pas directement sur la zone du captage, c'est son environnement proche. Il est intéressant, à ses yeux, d'aller dans ce sens.

Monsieur LEVEUGLE demande quelle est la finalité du projet, dans la mesure où ces semences sont non commercialisées.

Monsieur le Président LEFEBVRE complète la question : si ces semences sont non commercialisables, cela risque de ne pas financer grand-chose.

Monsieur BIZAIS explique que les semences n'étant pas inscrites dans le catalogue, elles ne peuvent pas être vendues sur les circuits classiques.

Monsieur le Président LEFEBVRE demande si, dans ce cas, elles sont données.

Monsieur BIZAIS répond qu'il y a des échanges et des dons.

Monsieur le Président LEFEBVRE en conclut qu'il s'agit de troc.

Monsieur BIZAIS le confirme.

Monsieur le Président LEFEBVRE s'interroge sur l'aspect légal du troc.

Madame LEVEUGLE pense que le troc vaudra tant que le projet ne rapporte rien. Mais dès que des gains seront envisageables, il risque d'en être autrement.

Monsieur le Président LEFEBVRE demande si la raison tient à un volume insuffisant pour être commercialisé.

Monsieur BIZAIS répond qu'il ne s'agit pas d'un manque de volume, mais d'une question d'homogénéité du produit.

Monsieur LEVEUGLE admettrait que ce dossier soit porté par un conservatoire, dans un but de préservation. En revanche, le fait qu'il s'agisse d'une association lui pose question.

Monsieur BIZAIS reconnaît que ce n'est pas un conservatoire qui porte le projet, même si les deux structures se coordonnent.

Monsieur BARBIER rappelle que deux structures en région interviennent déjà sur ces sujets : le Centre Régional des Ressources Génétiques travaille aussi sur tous les types de semences et de patrimoine végétal régional ; et le Pôle Légumes Région Nord à Lorgies (Pas-de-Calais) intervient sur la partie légumière en lien également avec le CRRG pour valoriser les productions. Monsieur BARBIER estime que ces semences ne sont pas inscrites. Il cite l'exemple de la carotte de Tilques : il a fallu collectivement, avec les producteurs, la Chambre d'Agriculture, et l'INAO (Institut National de l'Origine et de la qualité) identifier un produit type. Une fois cette étape validée, il a été nécessaire de vérifier que tous les utilisateurs de la carotte de Tilques, alors non inscrite, travaillaient bien sur le même produit. C'est le point de départ d'une inscription avec un standard. C'est peut-être en raison de cette étape que ces semences ne sont ni reconnues ni commercialisées. Il ignore où le projet se situe entre les semences reconnues et les semences inscrites.

Monsieur BIZAIS explique qu'à sa connaissance, l'association ne travaille pas sur une inscription à terme.

Madame CLOMES avoue ne pas comprendre quel est l'objectif du projet. Elle voit bien les quatre axes donnés : conservation, connaissance, filière, communication. Selon elle, l'objectif était de travailler avec des semenciers pour obtenir des semences commercialisables.

Monsieur BIZAIS répond que tel n'est pas cela. L'association met à disposition des semences. En revanche, elle ne se placera jamais dans un système commercialisable, mais parallèle.

Monsieur le Président LEFEBVRE juge que ce dossier pose quand même question. Même si les membres n'ont qu'un avis à donner, cet avis est important. Il demande s'il y a des réserves.

Monsieur le Président LEFEBVRE propose plusieurs formules : un avis favorable sans restriction, un avis défavorable ou une abstention.

Madame PATTE explique que sa position consiste à émettre un avis avec réserve, dans la mesure où elle juge que la réponse quant à l'objectif du dossier n'est pas claire à ses yeux. Elle sait que le Conservatoire de Bailleul distribue également gratuitement des graines locales qui ne peuvent pas être aujourd'hui inscrites en raison d'un blocage réglementaire qu'elle ne maîtrise pas. Elle estime que ce point demanderait à être précisé.

Monsieur le Président LEFEBVRE retient qu'il y a à ce stade des discussions un avis avec réserve et un avis défavorable, mais que le dossier mérite un éclaircissement. Il est également possible de proposer un avis favorable avec réserve.

Madame MATYKOWSKI indique qu'il est nécessaire de préciser les termes de la réserve.

Madame PATTE répond qu'à ses yeux, la réserve est une clarification quant à une massification du projet ou pas. Sans effet de massification, elle demande quel est le gain au regard de la faiblesse du territoire concerné.

Monsieur le Président LEFEBVRE répète les différents votes possibles : avis favorable, défavorable, abstention ou favorable avec réserve.

Monsieur BARBIER estime que la présence d'organismes compétents dans le process doit aussi faire partie des questions posées.

Madame MATYKOWSKI souhaite revenir sur les réserves. En effet, si des réserves portant sur l'association du CRRG et du Pôle Légume sont surmontables sans problème, la réserve liée à la massification impacte davantage la structure du dossier qui n'est pas du tout orienté de cette façon.

Madame LEVEUGLE relève qu'il s'agit surtout d'une clarification quant aux objectifs et à la finalité de déboursier 300 k€.

Monsieur le Président LEFEBVRE estime que cela méritera un éclaircissement avant le Conseil d'Administration. Il comprend l'avis favorable avec réserve sous condition d'explications supplémentaires liées à l'aspect massification.

Monsieur LEVEUGLE fait remarquer que ce projet sollicite 300 k€, alors qu'au niveau national, il est difficile d'obtenir des financements à hauteur de 5 M€ pour la recherche sur les légumineuses.

Monsieur ROUZÉ demande s'il est possible d'indiquer seulement que les membres ne souhaitent pas rendre d'avis, faute d'avoir suffisamment de précisions. En effet, ils auront du mal à vérifier certaines réserves.

Monsieur le Président LEFEBVRE invite la Commission à remettre son avis comme elle doit le faire. En revanche, il y aura forcément un débat en Conseil d'Administration au vu des éclaircissements nécessaires. Il propose à nouveau les options d'avis favorable, défavorable, abstention ou favorable avec réserve.

Monsieur BRANGER fait observer que la Commission Permanente des Interventions peut également décider de ne pas émettre d'avis. En effet, il arrive que des dossiers soient présentés directement en Conseil d'Administration. Il se trouve que le dossier était prêt, l'Agence l'a présenté.

Monsieur le Président LEFEBVRE estime que la présentation en Commission permet d'éclairer le débat pour le Conseil d'Administration.

Monsieur BRANGER note qu'il est possible d'entendre l'ensemble des remarques exprimées aujourd'hui, retravailler le dossier, refaire le point avec le porteur de projets et revenir devant le Conseil d'Administration avec une présentation plus étayée. Il confirme qu'il n'y a pas d'obligation, juridiquement, à ce que la Commission Permanente des Interventions émette un avis. C'est le Conseil d'Administration qui, finalement, décide. Il redit qu'il arrive régulièrement que les dossiers soient présentés directement en Conseil d'Administration pour décision, sans passer en Commission Permanente des Interventions.

Madame MATYKOWSKI explique que l'objectif était d'avoir un ressenti. Les réserves ont été notées. Elle retient un avis défavorable et trois abstentions liées à des réserves au regard de l'objectif du projet. Le reste des votants exprimerait donc un avis favorable.

Madame LECLERCQ précise, concernant les votants, que seuls les membres permanents votent. Il s'agit de Monsieur LEVEUGLE, Monsieur LEFEBVRE, Madame CLOMES, Madame PATTE, Madame BURROW qui a mandat pour Madame CADET et Monsieur PENISSON.

Monsieur le Président LEFEBVRE demande l'avis de la commission.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE (CA) »

avec 1 dossier

(n° 26 A-XXX)

REG-2026-00106 INITIATIVES PAYSANNES HAUTS-DE-FRANCE
reçoit un avis favorable de la Commission Permanente des Interventions
selon le décompte suivant : Parmi les 7 membres permanents votants :
3 Pour : Bruno PENISSON, Coralie BURROW (+ mandat de Jocelyne CADET)
- 1 contre : Emmanuel LEVEUGLE,
- 3 Abstentions avec réserve d'ajustement (clarification du dossier pour le CA) :
Jérôme LEFEBVRE, Emmanuelle CLOMES (DRAAF), Elodie PATTE (DREAL).

Transmission au Conseil d'Administration avec présentation du dossier ajusté.

13 - ACTION INTERNATIONALE (LIGNE 33)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 13 concernant l'action internationale (ligne 33).

Madame DERICQ complète la présentation.

– 5 dossiers de participations financières pour un montant de 531 648 €

- REG-2026-00193 HYDRAULIQUE SANS FRONTIÈRES
- REG-2026-00014 SOLIDARITÉ EAU EUROPE
- REG-2025-01130 FONDATION JEAN BAPTISTE GAGNE

- REG-2025-01027 L'AMBASSADE DE L'EAU
- REG-2025-01023 ASSO DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA FORMATION EN HYDROLOGIE

Madame DERICQ présente plus particulièrement ces 5 dossiers.

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE rappelle qu'à la suite de la suppression de la Commission Permanente de l'Action internationale et du Développement Durable, tous les dossiers ont été regroupés au sein de la Commission Permanente des Interventions. Cette vision internationale est importante.

Dossier REG-2025-01130 FONDATION JEAN BAPTISTE GAGNE

Monsieur le Président LEFEBVRE fait observer que ce dossier coche plusieurs cases : être toujours sur Madagascar, une zone où l'agence intervient déjà ; être en lien avec la jeunesse par le biais universitaire et un établissement scolaire de Beauvais.

Madame DERICQ confirme la cohérence avec la politique de l'agence et les messages transmis à travers ce projet.

Madame MATYKOWSKI ajoute que l'agence a demandé, dans les conditions du dossier, qu'en contrepartie de la formation financée pour les étudiants, il y ait un engagement à travailler 3 ans sur place.

Madame DERICQ précise que la première réunion du jury se tiendra le 22 mai.

Dossier REG-2025-01023 ASSO DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA FORMATION EN HYDROLOGIE

Madame MATYKOWSKI fait observer que pour les trois pays concernés, l'agence développe une GIRE sur deux d'entre eux : le Cap-Vert et Madagascar.

Madame DERICQ confirme que la GIRE du Togo relève de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. En revanche, beaucoup de projets au Togo portés par la diaspora togolaise concernent le bassin Artois-Picardie ainsi que Seine-Normandie. Ce programme s'inscrit sur 3 années scolaires pour un montant de 150 k€ maximum.

Dossier REG-2025-01027 L'AMBASSADE DE L'EAU

Madame MATYKOWSKI précise que l'outil STRATEAU utilisé est un outil du Cerema. Il sera expérimenté sur le fleuve SEBOU. L'enjeu du dossier est de s'assurer – au-delà de l'engagement de l'agence locale – qu'il y ait des suites au regard de l'intention du démarrage de GIRE en 2016 qui n'a pas abouti.

Dossier REG-2026-00014 SOLIDARITÉ EAU EUROPE

Monsieur BARBIER évoque le projet de réserve de biosphère en cours sur Madagascar en rappelant qu'il en existe une sur le bassin Artois-Picardie. Il suggère que les six étudiants qui arriveront puissent se rapprocher du gestionnaire de la biosphère allant de l'Audomarois à la vallée de la Hem, pour voir si certains sujets identifiés pourraient être traités sur le périmètre de la réserve. Cette démarche apporterait plus de cohérence.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « ACTION INTERNATIONALE »

avec 5 dossiers

(n° 26-CPI-011)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2026-00193 HYDRAULIQUE SANS FRONTIÈRES : unanimité.

REG-2026-00014 SOLIDARITÉ EAU EUROPE : unanimité.

**REG-2025-01130 FONDATION JEAN BAPTISTE GAGNE : unanimité moins le
membre**

en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) - administrateur de avril

REG-2025-01027 L'AMBASSADE DE L'EAU : unanimité.

**REG-2025-01023 ASSO DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA
FORMATION EN HYDROLOGIE : unanimité.**

IMPACT DES DÉCISIONS PRISES

Monsieur BRANGER, en référence au diaporama de séance, fait la présentation du point concernant l'impact des décisions prises.

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE juge que ces éléments sont positifs et montrent que, contrairement à certains avis émis, les actions menées sur le bassin portent leurs fruits.

CALENDRIER

Madame MATYKOWSKI fait un point de calendrier en référence au diaporama de séance,

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE remercie les membres présents et clôt la séance à 12 h 53.

LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS

Jérôme LEFEBVRE

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE**

Publié le

22 SEP. 2026

Sur le site internet de l'Agence

Sabell MATYKOWSKI

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

DU 30 AVRIL 2026

LISTE D'ÉMARGEMENT

MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Départements	DISSAUX Jean-Claude 1er Vice-Président	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle 2nd Vice-Président - <u>Voix consultative (en cours de redésignation)</u>	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	VACANT (SAVARIEGO Isabelle)		
Région	TACCOEN Jean-Michel	Excusé	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Autre représentant du collège au CB	VACANT (BARBIER Luc)		
Association agréée de protection de l'environnement	BURROW Coralie	Présente	
Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	Mandat à Mme BURROW
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions Industrielles	VACANT (VERMEULEN Marc)		
Autre représentant du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme - Président	Présent	
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DRAAF HDF ou son représentant	MENNECIER Paul	Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Excusé	Représenté par Mme PATTE Elodie
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Titulaire)	PENISSON Bruno	Présent	

MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
" Sous-collège "en CA		Présences	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry. (jusque mai 2026)	Présent	
Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	VACANT (RAOULT Paul)		
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Autre représentant du collège au CB	BARBIER Luc (réélu CA en CB 10/04/2026)	Présent	
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Excusée	
Assoc. Agréée de protection de l'environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Excusé	
USAGERS ECONOMIQUES (2)			
Prof. de la pêche, de l'aquaculture ou de la conchyliculture	VACANT (RICARD Morgane)		
Autre représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Excusée	
ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
SGAR HDF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	THIBAUT Olivier (Délégation M. BERTRAND)	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	
Directrice Générale de VNF ou son représentant	AVEZARD Cécile	Excusée	Représentée par M.DURIBREUX Rémi
Directeur Interrégional de la mer Manche est-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	Représenté par M.CZEKANSKI Cyril
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	VAN DE MAELE Philippe	Excusé	Représenté par Mme LORUT Estelle
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Suppléant)	VERHAEGHE Séverine	Présente	

Membres Consultatifs	
	Présences
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FIOLET Emeline Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Excusé
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
EXTERNES	
DUVVIER Isabelle (Prestataire PV)	Présente
Internes	
BRANGER Pierre	Présent
BIZAIS Patrice	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
BLIN François	Présent
LEMAIRE Ludovic	Présent
BOLZAN Dorothee	Présente
DERICQ Christine	Présente
BROCHET Sandrine	Présente
CELARY Cathy	Présente
MARSZALEK Anaïs	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

La réunion est présidée par Monsieur Jérôme LEFEBVRE.

Le président ouvre la séance à 9 h 40.

Madame MATYKOWSKI, Directrice générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, précise en préambule qu'il s'agit de la première Commission Permanente des Interventions de l'année 2026 en soulignant quelques points généraux :

- Une tendance positive concernant le niveau d'engagements et la dynamique de paiements.
- La publication officielle du rapport de la Cour des comptes, avec deux points essentiels à retenir : la gestion financière saine de l'Agence et la nécessité de plus d'ambitions concernant l'atteinte de bon état des masses d'eau.
- La remise des trophées « Agissons pour l'eau » aux lauréats de l'année 2025 mettant à l'honneur des initiatives, des engagements en faveur de la ressource en eau.
- Une consultation dématérialisée des membres du Conseil d'Administration prochainement pour accorder une avance sur trésorerie de 15 M€ à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en situation de rupture de financement. Le remboursement de cette avance à taux 0 interviendrait courant 2027.

POINT DÉCISIONNEL

1. Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 7 novembre 2025.

Pas de remarque.

Le procès-verbal et le relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 7 novembre 2025 sont adoptés à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION

2. Dossiers présentés

- 74 dossiers sont présentés pour décision de la CPI pour un montant total de participations financières de 33,6 M€
- 1 dossier est présenté pour avis de la CPI en vue du Conseil d'Administration pour un montant total de participation financière de 0,316 M€.

Présentation par : M. BRANGER

Pas de remarque.

POINTS DÉCISIONNELS

3 - Études générales : Mobilisation des polluants induite par les intrusions salines : biogéochimie et dynamique à l'interface eau-sédiment dans un contexte de changement climatique (Projet MOBIDICC) » (Ligne 31).

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 115 500 €

- REG-2026-00240 CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Présentation par : M. BRANGER et Madame BOLZAN

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

L'intérêt de cette étude est souligné. Une demande porte sur la possibilité de suivre l'avancée des travaux. L'Agence de l'Eau n'étant pas maître d'ouvrage, il n'y a pas de restitution prévue. En revanche, l'étude et les données seront rendues publiques.

Autre question posée : savoir si le même type de recherches est prévu sur la partie terrestre notamment sur une remobilisation ou non de certains contaminants ainsi que les impacts pouvant découler du changement de localisation du biseau salé. Pour information, un atelier de la Commission Internationale de l'Escaut s'intéresse tout particulièrement aux différents aspects de la salinisation sur une zone allant de la France aux Pays-Bas. De plus, l'Agence de l'Eau finance une étude menée avec le BRGM sur la salinisation des aquifères côtiers.

La délibération « ÉTUDES GÉNÉRALES » avec 1 dossier (n° 26-CPI-001)
REG-2026-00240 CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4 - Assistance technique dans le domaine de l'Eau (ligne 15)

- 4 dossiers de participations financières pour un montant de 912 615 €

- REG-2026-00201 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- REG-2026-00200 DÉPARTEMENT DU 62
- REG-2026-00089 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80
- REG-2026-00080 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

En corollaire à cette thématique, la conclusion apportée au sujet des boues des stations d'épuration va ouvrir un nouveau champ de réflexion à investiguer.

La délibération « ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU »
avec 4 dossiers (n° 26-CPI-002)
est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :
REG-2026-00201 SYNDICAT MIXTE AMEVA : unanimité.
REG-2026-00200 DÉPARTEMENT DU 62 : unanimité. Membre en conflit d'intérêts :
Emmanuelle LEVEUGLE (voix consultative – en cours de redésignation)
REG-2026-00089 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80 : unanimité.
REG-2026-00080 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité moins le membre en conflit
d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP)

5 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : traitement (ligne 11)

- 2 dossiers de participations financières pour un montant de 4 561 060 €

- REG-2026-00050 SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME

- REG-2025-01123 SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE RœULX, ABSCON, MASTAING ET EMERCHICOURT

Présentation du dossier par M. BRANGER, M. BLIN (dossier REG-2026-00050 SAINT VALERY SUR SOMME) et M. KARPINSKI (dossier REG-2025-01123 SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE RœULX, ABSCON, MASTAING ET EMERCHICOURT)

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Au regard du coût élevé des financements accordés par l'agence, et pour répondre aux récentes mises en cause quant à son utilité, il serait souhaitable que les maîtres d'ouvrage conçoivent une notice de sensibilisation à l'intention de la population afin de mettre en valeur cette participation.

Dossier REG-2026-00050 SAINT VALERY SUR SOMME

L'implantation de panneaux photovoltaïques répond à un objectif d'autoconsommation énergétique anticipant ainsi la future directive DERU2 qui imposera aux stations d'épuration même de taille moyenne de produire leur propre énergie. Les besoins en termes d'engagement financier vont s'avérer importants. Pour rappel, le 12^{ème} Programme d'intervention de l'agence prévoit déjà la prise en charge du volet énergétique à la condition qu'il fasse partie d'un projet plus global d'amélioration des performances de la station ou de méthanisation des boues.

Mais ce dossier soulève une question plus vaste, celle du nombre de stations arrivant en limite d'âge, sachant que la plupart des 800 stations que compte le bassin ont été construites dans les années 80-90. Outre l'inadaptation en termes de capacités, la modernisation des équipements pour répondre aux nouvelles normes, notamment celles imposées par la DERU2, va s'avérer nécessaire. Là aussi, le besoin en financement sera considérable, sachant toutefois que les exploitants sont censés provisionner leurs besoins d'investissement pour répondre aux travaux nécessaires.

Concernant la construction de ce dossier en deux parties distinctes, elle répond aux souhaits des administrateurs de maintenir des aides, mais en incluant un système de minoration. Le renouvellement de la capacité de 8 330 EH est financé à 15 %, l'extension de capacité pour répondre aux normes l'est à taux normal. Cependant, plus que le critère d'âge, il existe des données sur les stations d'épuration en surcharge où le taux de rejets très élevé est une source importante de la dégradation du bon état des masses d'eau. Il serait intéressant d'utiliser cet indicateur.

La pollution des eaux du littoral n'a pas qu'une incidence sur la qualité des eaux de baignade qui sera l'objet, comme chaque année, d'une conférence de presse sur les résultats issus du partenariat entre l'ARS et l'Agence de l'Eau. Elle a également une conséquence grave sur tout un pan économique de la région. C'est le cas pour les 300 pêcheurs de baie de Somme – le plus gros gisement de coques français – obligés d'étendre leur zone de pêche jusqu'à la Baule en raison de la forte mortalité de ces mollusques depuis deux ans ou encore les mytiliculteurs contraints, pour des raisons sanitaires, de purifier les moules avant leur mise en vente. Sachant que 80 % de la pollution marine provient des terres, il est essentiel que cette question de conformité et de qualité des rejets des stations d'épuration soit prise en compte. Dans cet ordre d'idée, Madame CHABAUD, Ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche, devrait lancer en mai prochain un plan d'action national sur le lien terre-mer et la qualité des eaux côtières en rapport avec les activités économiques, notamment la conchyliculture.

Néanmoins, pour rappel, le milieu marin et les activités côtières ont besoin de cette eau en provenance des terres intérieures.

La délibération « La délibération «LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT » avec 2 dossiers (n° 26-CPI-003) est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :
REG-2026-00050 SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME : unanimité.
REG-2025-01123 SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE Rœulx, Absccon, Mastaing et Emerchicourt : unanimité.

6 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux (Ligne 12)

– **19 dossiers de participations financières pour un montant de 4 226 841 €**

- REG-2026-00215 LONG
- REG-2026-00137 SIDEN SIAN
- REG-2026-00131 SIDEN SIAN
- REG-2026-00076 CA DE LENS-LIÉVIN
- REG-2026-00057 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- REG-2026-00043 SIDEN SIAN
- REG-2026-00011 CA DE LENS-LIÉVIN
- REG-2025-00554 COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS
- REG-2025-00132 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2025-00072 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Présentation du dossier par : M. BRANGER.

Pas de remarque.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX » avec 10 dossiers (n° 26-CPI-004) est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :
REG-2026-00215 LONG : unanimité.
REG-2026-00137 SIDEN SIAN : unanimité.
REG-2026-00131 SIDEN SIAN : unanimité.
REG-2026-00076 CA DE LENS LIÉVIN : unanimité.
REG-2026-00057 CA DU PAYS DE SAINT-OMER : unanimité.
REG-2026-00043 SIDEN SIAN : unanimité.
REG-2026-00011 CA DE LENS LIÉVIN : unanimité.
REG-2025-00554 COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS : unanimité.
REG-2025-00132 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.
REG-2025-00072 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.

7 - Gestion des eaux pluviales (Ligne 16)

– **10 dossiers de participations financières pour un montant de 9 837 131 €**

- REG-2026-00107 MAISONS & CITES SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM
- REG-2026-00102 VERTON
- REG-2026-00009 CA DE LENS-LIEVIN
- REG-2025-01193 MAISONS & CITES SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM
- REG-2025-01110 SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE Rœulx, Absccon,

- REG-2025-01053 MASTAING ET EMERCHICOURT
- REG-2025-01016 ENNEVELIN
- REG-2026-00020 SPL DE L'ARTOIS
- REG-2025-00618 RONCQ
- REG-2025-00445 SPL DE L'ARTOIS
- REG-2025-00445 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Présentation du dossier par : M. BRANGER et M. KARPINSKI (dossiers REG-2025-00018 SPL DE L'ARTOIS TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ERBM – HENIN-BEAUMONT : CITE DARCY et REG 2025-00445 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE)

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Dossier REG-2025-00018 SPL DE L'ARTOIS TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ERBM – HENIN-BEAUMONT : CITE DARCY

Les projets ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier) sont fortement soutenus par le Préfet de bassin et les Préfets de département. Cet engagement est relayé par l'Agence de l'Eau qui, de 2020 à 2025, est intervenue financièrement sur 34 de ces dossiers pour un montant d'environ 12,4 M€ d'aides dont 9,5 M€ de subventions, le reste en avances remboursables. La spécificité des dossiers comme celui de la cité Darcy est de conjuguer les expertises de différents acteurs, dont l'Agence de l'Eau pour la gestion des eaux pluviales, la qualité du bâti et le volet énergétique pour arriver à un remarquable niveau de réhabilitation.

La diminution de la dilution en réduisant les eaux claires a suscité une interrogation quant aux conséquences éventuelles qui pourraient être une augmentation de la concentration des polluants, notamment l'azote déjà présent en grande quantité. Cette crainte a été levée. À ce titre, l'ICPE, (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), permet une surveillance et un contrôle efficace des rejets industriels sous l'égide de la DREAL. Toute anomalie constatée peut lui être signalée.

La nécessité de densifier la communication sur l'Agence de l'Eau et ses interventions s'est posée autour deux axes principaux :

- Sensibiliser la population aux bons gestes de préservation de la ressource en eau en se saisissant de l'opportunité d'un projet réalisé ou encore en concevant des contenus « prêts à être diffusés » à l'intention des médias, notamment les journaux municipaux très lus. Cette démarche devrait être rendue obligatoire pour les porteurs de projets. C'est le cas pour ce dossier puisque l'aide est conditionnée à l'obligation de communiquer sur les fondamentaux en matière de rejets et d'économie d'eau auprès des locataires.
- Renforcer la visibilité de l'Agence de l'Eau en valorisant davantage ses apports financiers et techniques par plus de fermeté quant au respect des conditions de mention. La règle actuelle veut que le maître d'ouvrage ne soit obligé de citer l'Agence que sur les panneaux de chantier ou si ce dernier communique sur le projet, quel que soit le support choisi. Pour autant, il n'est pas rare, le jour de l'inauguration, de constater que l'agence n'est pas mentionnée. Or, le minimum serait qu'elle le soit au vu des montants financés, d'autant qu'il s'agit d'argent public, redistribué aux usagers. Pour information, la moyenne de la minoration appliquée en cas de

défaut de mention du nom de l'Agence était de 5 % sur le 11^{ème} Programme d'Intervention, elle peut désormais monter jusqu'à plusieurs dizaines de pour cent. À titre de comparaison, c'est la totalité de l'aide européenne qui est reprise pour le non-respect de cette clause.

Dossier REG 2025-00445 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Ce dossier était déjà prêt en 2025. Madame MATYKOWSKI a souhaité le reporter à cette année afin de s'assurer pleinement d'une maturité suffisante du projet pour garantir un décaissement financier rapide. C'est le cas aujourd'hui en sachant que le montant initial de 9 M€ est désormais de 5,9 M€. Cette précaution est en lien direct avec le travail engagé par l'agence sur le niveau de trésorerie et la maturité des dossiers présentés.

La délibération « GESTION DES EAUX PLUVIALES » avec 10 dossiers (n° 26-CPI-005) est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2026-00107 MAISONS & CITES SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM : unanimité.
REG-2026-00102 VERTON : unanimité.
REG-2026-00009 CA DE LENS-LIEVIN : unanimité.
REG-2025-01193 MAISONS & CITES SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM : unanimité.
REG-2025-01110 SI D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE Rœulx, Abcon, Mastaing et Emerchicourt : unanimité.
REG-2025-01053 ENNEVELIN : unanimité.
REG-2025-01016 SPL DE L'ARTOIS : unanimité.
REG-2026-00020 RONCQ : unanimité.
REG-2025-00618 SPL DE L'ARTOIS : unanimité.
REG-2025-00445 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.

8 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable (ligne 25)

– **13 dossiers de participations financières pour un montant de 4 631 195 €**

- REG-2026-00187 CA DU BOULONNAIS
- REG-2026-00186 CA DU BOULONNAIS
- REG-2026-00185 CA DU BOULONNAIS
- REG-2026-00176 SIAEP DU BOCAGE
- REG-2026-00170 SIDEN-SIAN
- REG-2026-00168 SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS
- REG-2026-00133 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2026-00125 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2026-00067 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2026-00066 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2026-00054 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2026-00033 CA AMIENS MÉTROPOLE
- REG-2025-00274 SIDEN-SIAN

Présentation du dossier par : M. BRANGER, M. LEMAIRE (dossiers REG-2026-00185, REG-2026-00186, REG-2026-00187 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS), M. BLIN (dossier REG -2026-00168 SIAEP DU DOULLENNAIS).

Pas de remarque.

La délibération « AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE » avec 13 dossiers (n° 26-CPI-006) est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2026-00187 CA DU BOULONNAIS : unanimité.

REG-2026-00186 CA DU BOULONNAIS : unanimité.
 REG-2026-00185 CA DU BOULONNAIS : unanimité.
 REG-2026-00176 SIAEP DU BOCAGE : unanimité.
 REG-2026-00170 SIDEN-SIAN : unanimité.
 REG-2026-00168 SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS : unanimité.
 REG-2026-00133 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.
 REG-2026-00125 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.
 REG-2026-00067 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.
 REG-2026-00066 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.
 REG-2026-00054 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.
 REG-2026-00033 CA AMIENS MÉTROPOLE : unanimité.
 REG-2025-00274 SIDEN-SIAN : unanimité.

9 - Gestion quantitative de la ressource en eau (ligne 21)

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 192 127 €
- REG-2026-000172 ABBEVILLE

Présentation du dossier par : M. BRANGER et M. BLIN qui présente plus particulièrement ce dossier.

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

L'intérêt de développer des projets permettant la réutilisation d'eau traitée (REUT) n'est pas remis en question. Toutefois, même si ce dossier a été jugé vertueux, il a suscité quelques interrogations quant au ratio coût/volumes d'eau traitée sachant que le prix estimé est de 59 € du m³ pour une rentabilité à 10 ans.

Pour autant, la limite quantitative actuelle, 5 000 m³ d'eau réutilisable, n'oblitére pas d'autres possibilités d'applications à venir même si, pour l'heure, elles ne sont pas identifiées. Reste que le bassin Artois-Picardie possède une configuration hydraulique spécifique qui rend le potentiel de REUT assez faible concernant les stations d'épuration à l'intérieur des terres. En effet, le débit réduit des cours d'eau les rend dépendants des rejets des stations en période d'étiage. Il est toutefois possible de considérer que les rejets alimentant les rivières sont une forme de REUT et de gain indirect puisqu'elles servent ponctuellement à l'arrosage des parcelles agricoles. Se pose alors la question du niveau de qualité de l'eau traitée nécessaire pour être utilisée en agriculture.

La délibération « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU » avec 1 dossier
 (n° 26-CPI-007)
 REG-2026-000172 ABBEVILLE
 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

10 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes (ligne 24)

- 11 dossiers de participations financières pour un montant de 3 015 118 €
- REG-2026-00117 UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE
- REG-2026-00063 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME
- REG-2026-00087 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2026-00086 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

- REG-2026-00047 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE
- REG-2026-00027 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- REG-2026-00002 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE
- REG-2025-01184 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME
- REG-2025-01149 DÉPARTEMENT DU 62
- REG-2025-01133 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES
- REG-2025-00896 DÉPARTEMENT 80

Présentation du dossier par : M. BRANGER, M. BLIN (dossier REG-2026-00117 UNIVERSITÉ PICARDIE JULES VERNE).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques après le vote :

Le dossier REG-2026-00117, UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE, met en lumière l'intérêt que représente l'étude des tourbières notamment sur les questions des rejets de gaz à effet de serre et la nécessité d'une bonne gestion des zones humides. Un sujet commun aux problématiques de l'air traitées par l'ATMO. Il a été également demandé que le Pôle-Relais Tourbières soit associé au projet. Enfin, il serait utile aussi que les résultats soient partagés le plus largement possible, y compris avec le grand public.

La délibération « RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES »
avec 11 dossiers
(n° 26-CPI-008)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2026-00117 UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE : unanimité.

REG-2026-00063 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME : unanimité.

REG-2026-00087 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité.

Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MNP)

REG-2026-00086 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité.

Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MNP)

REG-2026-00047 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MNP) (jusqu'à 5 ans après démission CEN)

REG-2026-00027 SYNDICAT MIXTE AMEVA : unanimité.

REG-2026-00002 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MNP) (jusqu'à 5 ans après démission CEN)

REG-2025-01184 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Représentante du CELRL (MNP)

REG-2025-01149 DÉPARTEMENT DU 62 : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (voix consultative – en cours de redésignation)

REG-2025-01133 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES SOMME : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Représentante du CELRL (MNP)

REG-2025-00896 DÉPARTEMENT 80 : unanimité.

11- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricole (ligne 13)

– **10 dossiers de participations financières pour un montant de 4 747 731 €**

- REG-2026-00212 PLEIN AIR DES DEUX BAIES
- REG-2026-00209 IMMOBILIÈRE ET TERRITOIRES
- REG-2026-00205 SARL R.L.B.
- REG-2026-00199 NORD PAL PLAST

- REG-2026-00184 APERAM STAINLESS FRANCE
- REG-2026-00180 NYRSTAR FRANCE
- REG-2026-00178 SALAISONS DES BELIERS
- REG-2026-00174 DAGOBAIRE
- REG-2026-00167 SCI H. IMMO
- REG-2026-00024 GROUPE BIGARD

Présentation du dossier par : M. BRANGER, M. BIZAIS (dossiers REG-2026-00199 NORD PAL PLAST et REG 2026-00184 APERAM STAINLESS FRANCE)

Pas de remarque.

La délibération « LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLES » avec 10 dossiers (n° 26-CPI-009) est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2026-00212 PLEIN AIR DES DEUX BAIES : unanimité.
 REG-2026-00209 IMMOBILIERE ET TERRITOIRES : unanimité.
 REG-2026-00205 SARL R.L.B. : unanimité.
 REG-2026-00199 NORD PAL PLAST : unanimité.
 REG-2026-00184 APERAM STAINLESS France : unanimité.
 REG-2026-00180 NYRSTAR France : unanimité.
 REG-2026-00178 SALAISONS DES BELIERS : unanimité.
 REG-2026-00174 DAGOBAIRE : unanimité.
 REG-2026-00167 SCI H. IMMO : unanimité.
 REG-2026-00024 GROUPE BIGARD : unanimité.

12 - Lutte contre les pollutions d'origine agricole (ligne 18)

– 7 dossiers de participations financières pour un montant de 791 738 €

- REG-2026-00175 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU 59 62
- REG-2026-00152 LES ANGES GARDINS
- REG-2026-00139 CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2026-00121 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2026-00108 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2026-00093 INSTITUT DE L'ÉLEVAGE
- REG-2026-00092 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dossier par : M. BRANGER, M. BIZAIS (dossiers REG-2026-00121 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE et REG 2026-00093 INSTITUT D'ÉLEVAGE).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

L'année 2026 marque le déploiement de la mesure d'aide expérimentale sur les zones les plus vulnérables des captages ultra-prioritaires du bassin. L'Agence attend désormais le retour des réunions destinées aux prises de rendez-vous entre les agriculteurs et les prestataires afin que ces derniers puissent se rendre dans les exploitations et étudier la manière d'intégrer ce dispositif. La période de souscription est prévue du 15 mai au 15 juillet. L'aide, quant à elle, sera ouverte jusqu'au 31 décembre 2027 permettant ainsi aux agriculteurs de solliciter l'agence l'année prochaine, sachant qu'elle gère directement les dossiers de financement. Tous les dossiers de Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau ne sont pas encore finalisés. Un travail est en cours pour impulser une nouvelle dynamique. Il devrait aboutir à de nouveaux dossiers présentés en Conseil d'Administration d'octobre avec pour objectif de les intégrer à la seconde campagne de souscription qui s'ouvrira début 2027.

Le dossier REG 2026-00093 INSTITUT D'ÉLEVAGE entre en résonance avec l'initiative menée par différents acteurs du territoire en faveur du maintien des prairies. À ce titre, une charte sera signée le 28 mai au lycée agricole Le Paraclet dans la Somme. Elle réunira des partenaires comme la DRAAF, la DREAL, les deux Agences de l'Eau de la région, la Région, la Chambre d'Agriculture. L'objectif est de mettre en synergie les dispositifs opérationnels de chacune de ces structures afin d'impacter encore plus fortement ce volet d'intervention.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE » avec 7 dossiers
(n° 26-CPI-010)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2026-00175 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU 59 62 : unanimité moins le Membre
en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP)
REG-2026-00152 LES ANGES GARDINS : unanimité.
REG-2026-00139 CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE : unanimité.
REG-2026-00121 SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité.
Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MNP)
REG-2026-00108 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE : unanimité.
REG-2026-00093 INSTITUT DE L'ÉLEVAGE : unanimité.
REG-2026-00092 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE : unanimité.

Est présenté pour avis de la CPI avant vote du CA :

– **1 dossier de participation financière pour un montant de 316 404 €**

- REG-2026-00106 INITIATIVES PAYSANNES HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dossier par : M. BIZAIS

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Ce dossier présente 'un intérêt notamment parce qu'il relève de l'agriculture biologique. En revanche, la non-commercialisation des semences a suscité de nombreux doutes quant à la finalité et l'utilité du financement du projet. Un financement jugé conséquent au regard de l'absence de rentabilité prévue et le manque de précision quant aux objectifs. En effet, il ne semble pas, qu'à ce stade, le porteur de projet ait prévu de procéder à l'inscription des semences au catalogue qui permettrait ainsi de les vendre. Il serait davantage question de don ou de troc, ce qui n'est pas sans soulever une question de législation. Le porteur de projet lui-même, une association, a suscité des questionnements, d'autant qu'il existe déjà des organismes comme le conservatoire de Bailleul, le Centre Régional des Ressources Génétiques, le Pôle Légumes Région Nord, le CRRG qui ont peu ou prou interviennent sur les mêmes thématiques.

Il est donc demandé plus de précisions, plus de clarifications sur le projet ainsi qu'une collaboration avec les organismes compétents, existants.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE (CA) »

avec 1 dossier (n° 26 A-XXX)
REG-2026-00106 INITIATIVES PAYSANNES HAUTS-DE-FRANCE
reçoit un avis favorable de la Commission Permanente des Interventions
selon le décompte suite : Parmi les 7 membres permanents votants :
3 Pour : Bruno PENISSON, Coralie BURROW (+ mandat de Jocelyne CADET)
- 1 contre : Emmanuel LEVEUGLE,
- 3 Abstentions avec réserve d'ajustement (clarification du dossier pour le CA) : Jérôme LEFEBVRE,
Emmanuelle CLOMES (DRAAF), Elodie PATTE (DREAL).
Transmission au Conseil d'Administration avec présentation du dossier ajusté.

13 - Action Internationale (ligne 33)

– 5 dossiers de participations financières pour un montant de 531 648 €

- REG-2026-00193 HYDRAULIQUE SANS FRONTIÈRES
- REG-2026-00014 SOLIDARITÉ EAU EUROPE
- REG-2025-01130 FONDATION JEAN BAPTISTE GAGNE
- REG-2025-01027 L'AMBASSADE DE L'EAU
- REG-2025-01023 ASSO DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA FORMATION EN HYDROLOGIE

Présentation du dossier par : M. BRANGER, Mme DERICQ (pour les 5 dossiers).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Dossier REG-2025-01130 FONDATION JEAN BAPTISTE GAGNE

Outre le fait que ce projet concerne un territoire où l'Agence de l'Eau intervient déjà, la diffusion du savoir et la dimension d'apprentissage sont en cohérence avec la politique d'implication de la jeunesse souhaitée par le comité de bassin. Cette implication s'inscrit dans la durée avec un engagement de travailler sur place pendant trois ans en contrepartie du financement de la formation des étudiants choisis. Le jury se réunit le 22 mai.

Dossier REG-2025-01023 ASSO DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA FORMATION EN HYDROLOGIE

Ce dossier répond également au souhait d'une cohérence territoriale pour les projets internationaux. En effet, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie intervient déjà sur les GIRE du Cap-Vert et du Madagascar, deux des trois pays concernés par le projet.

Dossier REG-2025-01027 L'AMBASSADE DE L'EAU

L'outil STRATEAU expérimenté sur le fleuve SEBOU est un outil du Cerema. Enfin, la seconde remarque porte sur la nécessité de s'assurer de la pérennité du projet compte tenu d'une première intention de commencement d'une GIRE en 2016 qui ne s'est pas concrétisée.

Dossier REG-2026-00014 SOLIDARITÉ EAU EUROPE

Le bassin Artois-Picardie possédant une réserve de biosphère sur son territoire, il a été suggéré que les six étudiants accueillis puissent être en relation avec le gestionnaire de la réserve afin de voir quelles expériences pourraient être utiles au projet de Madagascar.

La délibération « ACTION INTERNATIONALE »
avec 5 dossiers (n° 26-CPI-011)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :
REG-2026-00193 HYDRAULIQUE SANS FRONTIÈRES : unanimité.
REG-2026-00014 SOLIDARITÉ EAU EUROPE : unanimité.
REG-2025-01130 FONDATION JEAN BAPTISTE GAGNE : unanimité moins le membre
en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) - administrateur de avril
REG-2025-01027 L'AMBASSADE DE L'EAU : unanimité.
REG-2025-01023 ASSO DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA FORMATION EN
HYDROLOGIE : unanimité.

POINTS D'INFORMATION
(EN REFERENCE AU DIAPORAMA DE SEANCE)

Impact des décisions prises

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Ce bilan montre les résultats positifs obtenus, un bilan qui vient contredire les expressions de manque de résultats des actions entreprises. Cette présentation des gains obtenus prouve le contraire.

Calendrier

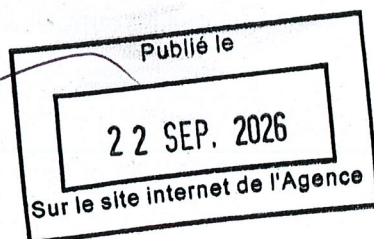
Présentation du dossier par : M. MATYKOWSKI

Pas de remarque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 53.

**LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**

Jérôme LEFEBVRE



**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE**

Isabelle MATYKOWSKI